



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Gestion du Territoire de Saint-Flour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de MASSIAC

Route Départementale n°21 (Hors agglomération)
Travaux de confortement d'un talus de remblais suite à glissement
Prolongation de l'arrêté n°25-0356 en date du 20 février 2025

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-0892 du 2 Avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la demande de la STAM,

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de la Haute-Loire

Vu la consultation de la DIR Massif Central,

Vu la consultation des communes de Ferrières Saint-Mary, Sainte-Anastasie, Molompize, Massiac, Charmensac, Allanche

Vu l'avis favorable du service des transports,

Considérant que les travaux de confortement d'un talus de remblais suite à un glissement nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Réglementation générale

Du Samedi 5 avril 2025 au vendredi 25 avril 2025, la Route Départementale n°21 sera interdite à la circulation entre le PR 35+300 et le PR 35+400 (entre la route communale du Fayet et Massiac)

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation des véhicules d'un PTAC inférieur ou égal à 19 tonnes

Déviations dans les deux sens par :

Les RD 909, 8, 82, 455, 55 et 21 via Grenier-Montgon, Le Babory de Blesle, Le Ranquet et Chabannes

ARTICLE 3 : Itinéraire de déviation des véhicules d'un PTAC supérieur à 19 tonnes

Déviations dans les deux sens par :

La RN 122 et les RD 679, 9 et 21 via Neussargues-Moissac, Allanche et Le Bru

ARTICLE 4 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier (réouverture de la circulation)

ARTICLE 5 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement des deux itinéraires de déviations seront mis en place par le CRD de Massiac.

ARTICLE 6 : Affichage

L'exécution du présent arrêté sera affichée aux extrémités du chantier.

ARTICLE 7 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 8 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal
- M. le Maire de Massiac
- M. le Directeur de la STAM, 19000 Tulle

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- MM. les Maires de Allanche, Charmensac, Ferrières Saint-Mary, Molompize, Sainte-Anastasia
- M. le Directeur des Services Départementaux du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes en charge des Transports

A Aurillac le

04 AVR. 2025

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

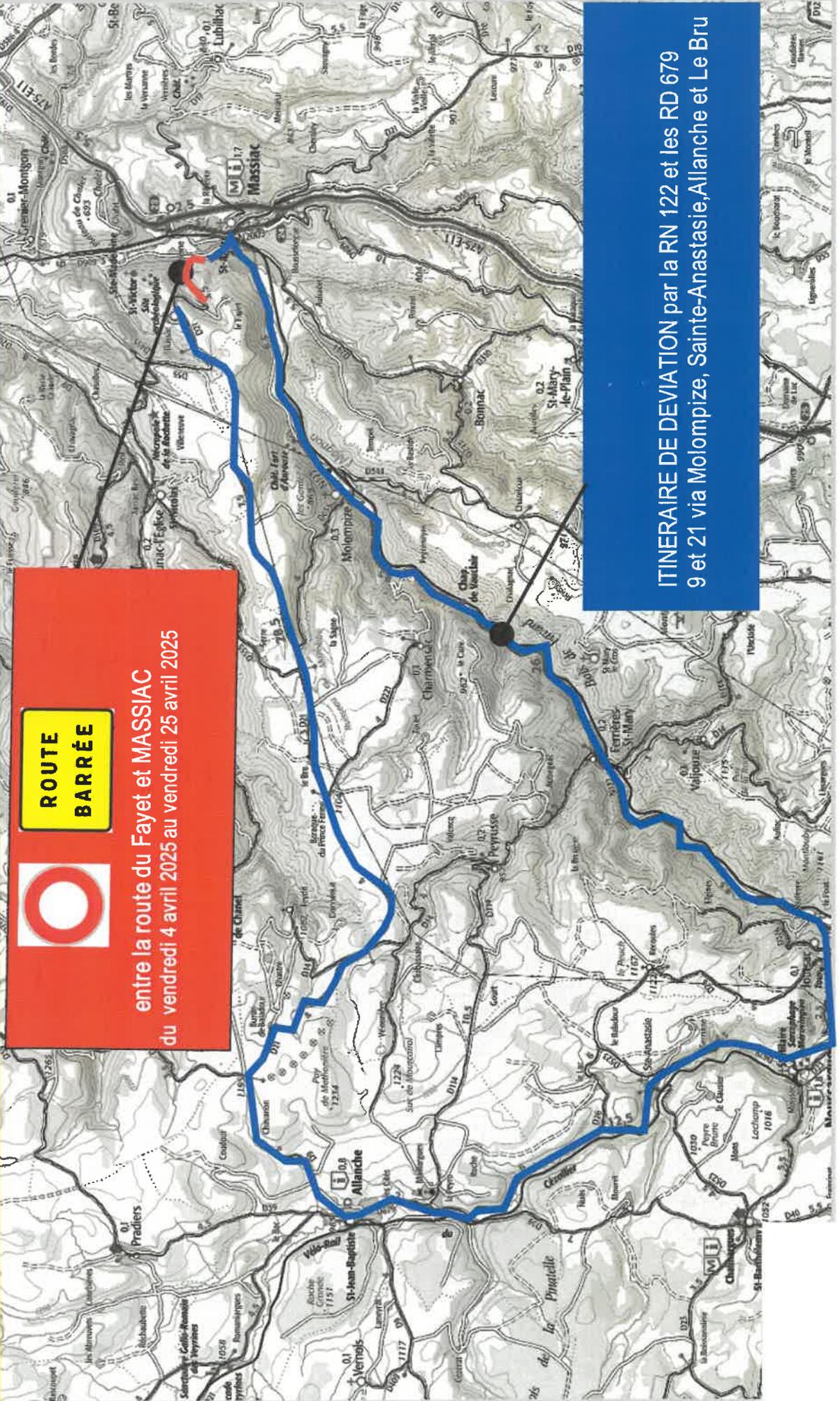
ROUTE DEPARTEMENTALE N°21

Travaux de reprise d'un affaissement de la chaussée

PLAN DE DEVIATION VEHICULES DE PLUS DE 19 T de PTAC

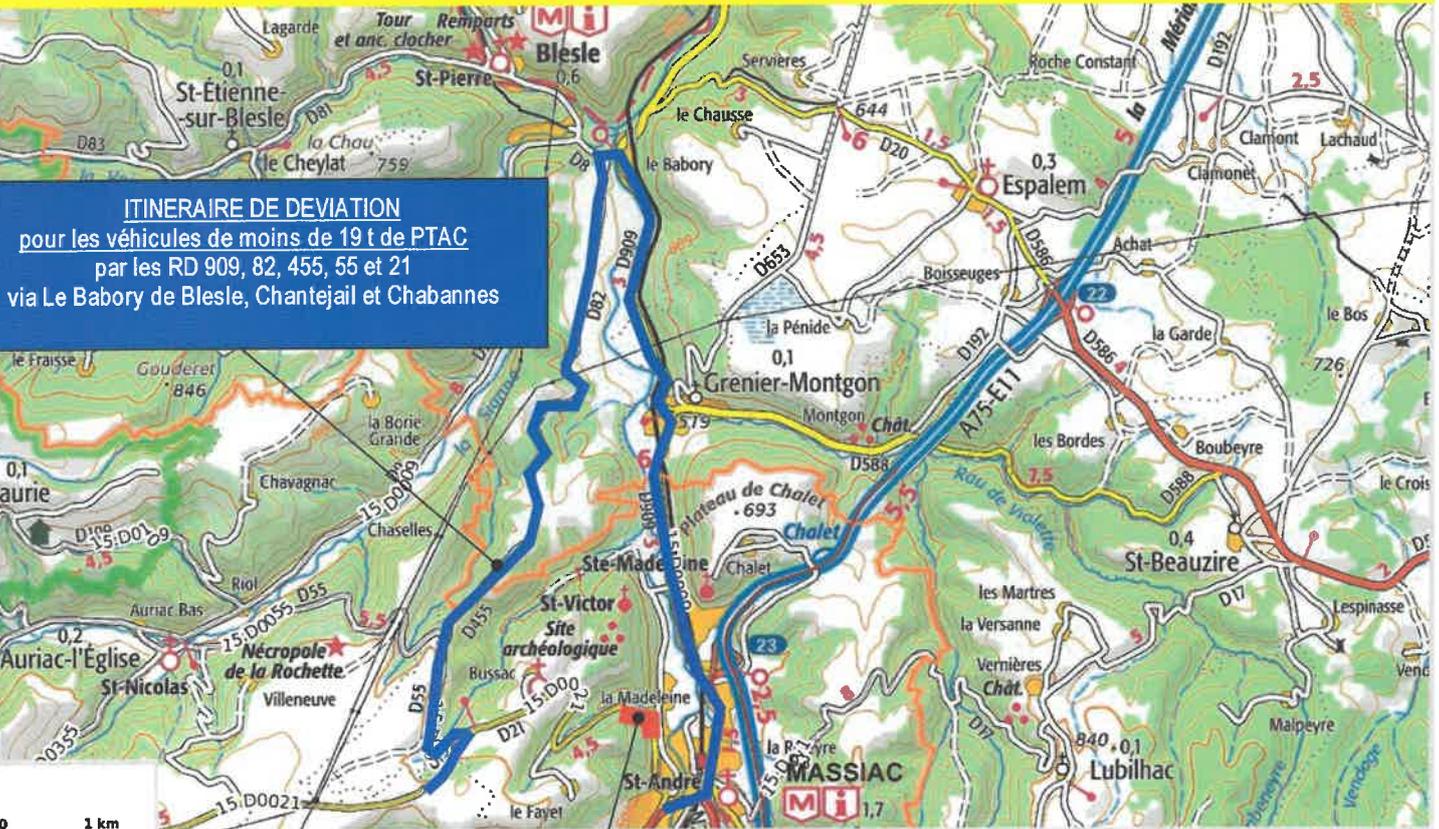


RD 21 du PR 35+300 au PR 35+400
commune de Massiac



ROUTE BARRÉE
entre la route du Fayet et MASSIAC
du vendredi 4 avril 2025 au vendredi 25 avril 2025

ITINERAIRE DE DEVIATION par la RN 122 et les RD 679
9 et 21 via Molompize, Sainte-Anastasia, Allanche et Le Bru



ITINERAIRE DE DEVIATION
pour les véhicules de moins de 19 t de PTAC
par les RD 909, 82, 455, 55 et 21
via Le Babory de Blesle, Chantejail et Chabannes



ROUTE BARRÉE

entre MASSIAC et BUSSAC (Route d'ALLANCHE)
du vendredi 4 avril 2025 au vendredi 25 avril 2025

Patrick Canal

De: RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: lundi 31 mars 2025 10:33
À: dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr; Patrick Canal
Objet: RE: demande de prolongation d'arrêté

Bonjour,

Avis favorable pour la prolongation de la déviation jusqu' au 25/04/2025

Cordialement

De : dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr <dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr>
Envoyé : lundi 31 mars 2025 10:07
À : Patrick Canal <PCanal@cantal.fr>
Cc : RICHARD Jean-Marie <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : Re: demande de prolongation d'arrêté

Bonjour,

Avis favorable du département pour la prolongation de la déviation jusqu'au 25/04/2025.
Merci de nous retourner l'arrêté signé.
Cordialement



hauteloire.fr

Christine MEGE
Pôle Brioude/Langeac
Rue de la Loubateyre
43300 LANGEAC
Tel: 04 71 77 36 10

Hôtel du Département | 1 Place Monseigneur de Galard - CS 20310 • 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

christine.mege@hauteloire.fr

Suivez l'actualité sur >>> facebook.com/Departement.HauteLoire

De: "dist pole-brioude-langeac" <dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr>
À: "Patrick Canal" <PCanal@cantal.fr>
Cc: "RICHARD Jean-Marie" <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: Mardi 25 Mars 2025 16:21:52
Objet: Re: demande de prolongation d'arrêté

Bonjour,

Avis favorable du département pour la prolongation de la déviation jusqu'au 18/04/2025.
Cordialement



hauteloire.fr

Christine MEGE
Pôle Brioude/Langeac
Rue de la Loubateyre
43300 LANGEAC
Tel: 04 71 77 36 10

Hôtel du Département | 1 Place Monseigneur de Galard - CS 20310 • 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

christine.mege@hauteloire.fr

Suivez l'actualité sur >>> facebook.com/Departement.HauteLoire

De: "Patrick Canal" <PCanal@cantal.fr>

À: "dist pole-brioude-langeac" <dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr>, "RICHARD Jean-Marie" <Jean-Marie.RICHARD@auvergnernerhonealpes.fr>

Envoyé: Lundi 24 Mars 2025 16:42:13

Objet: demande de prolongation d'arrêté

Bonjour,

ci-joint une demande de prolongation de l'arrêté pour Massiac

bonne journée

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Murat, le 31/03/2025

District Centre

CEI de Murat

Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h30

Tél. : 04.71.60.61.80

Affaire suivie par : Anne GILLES

anne.gilles@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 06 98 44 97 28

Monsieur Canal,

Objet de la demande :

Avis sur plan de déviation pour véhicules de plus de 19T de PTAC par la route nationale n° 122 du PR 136+723 à 110+845

Dates :

Vendredi 4 avril au vendredi 25 avril 2025

Voies :

RN 122

Commune(s) :

Massiac, Molompize, Ferrières Ste Mary, Neussargues en et hors agglomération.

Motifs de l'arrêté :

Fermeture de la RD n°21 pour travaux de reprise d'un affaissement de la chaussée entre la route du Fayet et Massiac, commune de Massiac

Restriction de circulation :

Pas de travaux programmés sur la RN122 hormis travaux d'entretien courant.

Avis :

Favorable.

Pour le Président de la région AURA et par délégation,
Pour le Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central,
Pour le chef du District Centre,
La cheffe du CEI de Murat.

Patrick Canal

De: dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr
Envoyé: lundi 31 mars 2025 10:07
À: Patrick Canal
Cc: RICHARD Jean-Marie
Objet: Re: demande de prolongation d'arrêté
Pièces jointes: plan Bussac VL Massiac.pdf

Bonjour,

Avis favorable du département pour la prolongation de la déviation jusqu'au 25/04/2025.
Merci de nous retourner l'arrêté signé.
Cordialement



hauteloire.fr

Christine MEGE
Pôle Brioude/Langeac
Rue de la Loubateyre
43300 LANGEAC
Tel: 04 71 77 36 10

Hôtel du Département | 1 Place Monseigneur de Galard - CS 20310 • 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

christine.mege@hauteloire.fr

Suivez l'actualité sur >>> facebook.com/Departement.HauteLoire

De: "dist pole-brioude-langeac" <dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr>
À: "Patrick Canal" <PCanal@cantal.fr>
Cc: "RICHARD Jean-Marie" <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: Mardi 25 Mars 2025 16:21:52
Objet: Re: demande de prolongation d'arrêté

Bonjour,

Avis favorable du département pour la prolongation de la déviation jusqu'au 18/04/2025.
Cordialement



hauteloire.fr

Christine MEGE
Pôle Brioude/Langeac
Rue de la Loubateyre
43300 LANGEAC
Tel: 04 71 77 36 10

Hôtel du Département | 1 Place Monseigneur de Galard - CS 20310 • 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

christine.mege@hauteloire.fr

Suivez l'actualité sur >>> facebook.com/Departement.HauteLoire

De: "Patrick Canal" <PCanal@cantal.fr>

À: "dist pole-brioude-langeac" <dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr>, "RICHARD Jean-Marie" <Jean-Marie.RICHARD@auvergnerhonealpes.fr>

Envoyé: Lundi 24 Mars 2025 16:42:13

Objet: demande de prolongation d'arrêté

Bonjour,

ci-joint une demande de prolongation de l'arrêté pour Massiac

bonne journée

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.